

SECTEUR 4. RUE DE KERPONTOU



À travers une opération de renouvellement urbain, les emprises foncières situées au carrefour de la rue de Kerpontou doivent faire l'objet d'une opération mixte permettant la création et l'aménagement de :

- Logements ;
- Une maison médicale.

Une zone de stationnement afin de conforter existante en centre-ville est à prévoir.

La réalisation de cheminements doux reliant le site au centre-ville doit être envisagée.

L'aménagement de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :		0,40 hectare	
Répartition :			
30%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	70%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		17 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		2	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	